

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal - Comité Régional de Bretagne



Comité Départemental d'Ille et Vilaine

REGLEMENT INTERIEUR CDC VETERANS SAISON 2026

CDC-1 Objet :(*) voir Art.1 du règlement national du championnat des clubs (CNC) : le présent Règlement Intérieur du Championnat Départemental des Clubs Vétérans a pour but de compléter au niveau de la CD 35 Pétanque et Jeu Provençal le Règlement du « Championnat National des Clubs »

1^{ère} PARTIE : ARCHITECTURE

CDC-2 Niveau territorial :(*) voir Art.2 du règlement CNC (*) : le CDC Vétérans est géré par le Comité Ille et Vilaine de Pétanque et Jeu Provençal.

CDC-3 Comité de Pilotage : (*) voir Art.3 du règlement CNC

3-1 Compétences (*) : Les missions du comité de pilotage sont sous contrôle du Comité Directeur du CD 35 Pétanque et Jeu Provençal. Le comité de pilotage devra se réunir dès la fin du championnat. 3-2

Rôle (*) : Gestion complète du championnat CDC Vétérans

3-3 Règlement intérieur des Comités Départementaux et Régionaux (*)

Le règlement intérieur du CDC ne peut aller à l'encontre du règlement du CNC.

CDC-4 Les divisions et les groupes :(*) voir Art.4 du règlement CNC

4.1 Terminologies à appliquer (*)

Le CDC Vétérans est un championnat à 5 divisions qui se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP. L'organigramme est annexé au présent règlement.

L'équipe qui reçoit l'ensemble de son groupe participe également à la journée de CDC Vétérans sauf demande expresse de ses dirigeants.

4.2 Montée / Descente (*).

Le tableau des montées et descentes est annexé au présent règlement.

En cas de nombre impair de montées ou de descentes, pour les équipes classées à la même place dans des groupes différents, sera pris en compte l'équipe qui n'a pas fait de forfait ou subi de pénalité, puis le nombre de points, puis la prise en compte point moyenne générale.

4.3 Situation des clubs à plusieurs équipes (*)

4.4 Remplacement d'équipe(s) laissant une place vacante dans une division (*)

4.5 Refus de montée en division supérieure (*)

CDC-5 Saison sportive & calendrier :(*) voir Art.5 du règlement CNC

5.1 Saison sportive (*) : Le CDC se déroule^o sur 9 journées pour chaque groupe

Pour la 1^{ère} Division, finale entre le 1^{er} de chaque groupe. Le vainqueur sera déclaré champion d'Ille et Vilaine et accèdera au CRC V.

Pour les 2ème, 3ème, 4ème et 5ème Division, il y aura 1 rassemblement des équipes championnes de groupe qui disputeront une rencontre unique à plusieurs équipes de la même division.

5.2 – Calendrier (*) - Tirage au sort (*) : le calendrier est établi par le Comité de pilotage.

5.3 **CDC-6 Critères d'attribution d'organisation :(*) voir Art.6 du règlement CNC**

CDC-7 Charges du club organisateur :(*) voir Art.7 du règlement CNC

.Le club organisateur doit préparer les feuilles de matches des diverses rencontres (documents à disposition sur le site du CD35)

Les licences doivent être contrôlées.

Le club organisateur doit prévoir un ordinateur et un lecteur de QR code.

Le soir ou au plus tard le lendemain, le club organisateur envoie par mail au référent CDC dont les références figurent sur la feuille de match les résultats des rencontres entre les diverses équipes.

Le lendemain, le club organisateur adresse, par mail ou par courrier, les feuilles de matches et la liste spéciale au même référent CDC.

CDC-8 Arbitrage - Délégation - Transmission des résultats : (*) voir Art.8 du règlement CNC

8.3 Les modalités d'envois des résultats et des FDM sont mise en annexe.

CDC-9 Participation :(*) voir Art.9 du règlement CNC

9.1 Non obligation (*)

9.2 Inscriptions CDC (*)

Les inscriptions des équipes se font uniquement à partir des Comités départementaux .

Les inscriptions doivent parvenir au Comité Départemental (feuilles prévues à cet effet) avant la date fixée sur le document.

9.3 - Identification(*) - Cas exceptionnels(*)

9.4 - Modalités(*) : les inscriptions CDC sont gratuites.

9.5 -Tenue vestimentaire (*)-Tenue de club: haut et bas homogène obligatoire pour tous les joueurs. Selon décision du Comité , le haut peut être décliné (liséré, bande, ...), si couleur identique avec signe distinctif du club.

Cas de joueur(s) en tenue non réglementaire (haut ou (et) bas)

a Il y a un arbitre

Celui-ci intervient auprès du joueur fautif. Si le joueur ne peut se mettre en conformité avec le règlement, l'arbitre réunit le jury pour constat (un rapport de jury est établi) et interdit la participation du joueur.

Pour mémoire, un jury ne peut prendre une décision contraire au règlement.

b Il n'y a pas d'arbitre

La responsabilité première incombe au capitaine de l'équipe du joueur qui n'est pas en tenue conforme au règlement. Sur intervention de l'organisateur, du capitaine adverse ou de tout membre du comité, le jury est réuni pour constater les faits (un rapport de jury est rédigé à l'initiative de l'organisateur).

Si, malgré ce qui est écrit ci-dessus, un ou des joueurs participe à une partie, l'équipe concernée serait déclarée perdante par pénalité (0 pt et amende de 30€)

c Cas où un joueur participe en tenue non conforme au règlement sans intervention de l'organisateur ou du capitaine adverse.

Si cela est avéré (constat lors du passage d'un membre du comité alors que les parties sont en cours, signalement par un autre capitaine d'équipe, autre témoignage, photo...) , Les 2 équipes seraient pénalisées (0 pt - amende de 30€) indépendamment des sanctions disciplinaires qui pourraient en découler pour connivence à l'encontre des 2 capitaines et de l'organisateur;

CDC-10 Composition Équipes :(*) voir Art.10 du règlement CNC

Un match est joué par 6 joueurs avec possibilité de 2 remplaçants par équipe , il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant:

- une phase en tête à tête avec 6 parties,
une phase en doublettes avec 3 parties
- une phase en triplettes avec 2 parties.

10.1 - Capitaine (*) : il peut être joueur. Dans ce cas, il doit être inscrit dans la case capitaine **et** dans une case Joueur.

Si non joueur, il doit être licencié dans le club et il doit déposer sa licence avec celles des joueurs.

10.2 - Changement d'équipe(*)

: La 1ère feuille de match fera office de liste initiale. Un joueur qui a joué dans une équipe ne peut changer d'équipe que pour une équipe de division supérieure sans pouvoir redescendre ensuite.

10.3 - Joueurs mutés (*) : un seul joueur muté externe (hors CEE) est autorisé par équipe.

3ème PARTIE : LE JEU

CDC-11 Principe:(*) voir Art.11 du règlement CNC

11.1 - Feuille de match (FdeM) (*) : il appartient aux capitaines de vérifier la FdeM (licences, composition des équipes, mutés externes, résultats, ...) et d'y mettre les réserves avant de la signer (la vérification des licences doit être faite avec le lecteur de QR code sur gestion Concours)

11.2 Déroulement d'un match et attribution des points (*) :

Attributions de points : total 36 points répartis comme suit : **6 tête à tête x 2 points par victoire** (0 points si perdu) + **3 doublettes x 4 points par victoire** (0 points si perdu) + **2 triplette x 6 points** (0 points si perdu)

Pour le classement, une victoire rapporte 3pts, un match nul 2pts, une défaite : 1pt Match perdu par forfait ou pénalité: 0pt.

11.3 - Les remplacements (*) éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le TàT.

Modalités de remplacement (*)

Lors des phases doublettes, 2 remplacements peuvent être effectués, mais 1 seul par doublette. Il en est de même pour la phase triplettes avec également un seul remplacement par triplette. Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre avant la fin de la mène.

Dans tous les cas, le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même partie (par exemple : 1 joueur sorti en phase doublette ne peut plus rentrer dans cette phase doublette et idem pour la phase triplette).

CDC-12 Critère de classement général des équipes :(*) voir Art.12 du règlement CNC

12.1 Phase championnat (*)

En cas d'égalité de points au classement dans un groupe en fin de saison entre 2 équipes, priorité est donnée à l'équipe qui n'a pas fait de forfait ou subi de pénalité, puis goal-average particulier, goal-average général et points « pour », puis il est tenu compte du nombre de parties gagnées lors de la rencontre entre les 2 équipes.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes de même coefficient, il est fait un classement à partir des résultats de ces équipes dans les matches qui les ont opposés.

12.2 – Cas exceptionnels de phases de barrages et poules de qualifications en finale CNC

(*) Déroulement de l'épreuve de tir (*)

En cas d'égalité après les 2 tours, on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite ».

4^{ème} PARTIE : LA DISCIPLINE

CDC-13 Le Jury :(*)

Composition du Jury (*)

Un jury doit impérativement être constitué et affiché (avec signature du Président) avant le début de la compétition.

NB : il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés.

Composition du Jury :

le délégué officiel (Président de Jury, à défaut l'Arbitre principal) l'Arbitre principal du championnat

Le coach de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être qu'entendus comme témoins)

CDC-14 Cas de retards de joueurs ou d'équipes :(*) voir Art.14 du règlement CNC

Retard d'un joueur (*) / Retard de plusieurs joueurs (*) / Retard de toute l'équipe (*)

CDC-15 Forfait et Sanctions Pécuniaires :(*) voir Article 15 du règlement CNC

15.1 Définition du forfait (*)

15.2 Amendes pour forfaits (*)

15.3 1* pour 1^{er} forfait = 50€ (pour un match) dont 25€ pour le club recevant;
2* Forfait de dernière minute avec déplacement de l'équipe adverse: 75€ dont 25€ pour le club adverse et 25€ pour le club ayant fait le déplacement.
3*- pour 2^{ème} = tarif du forfait ci-dessus (50€) + pour forfait général (150€ dont 25€ reversés à club organisateur lésé.

15.4 – Forfait général (*) Le forfait général d'une équipe implique la rétrogradation dans la division la plus basse et empêche l'accession d'une autre équipe du club au même niveau.
une équipe championne de groupe déclarant forfait pour la finale est passible d'une amende équivalente à celle d'un forfait général soit 150€

Amende pour pénalité: 30€

Mode de règlement des amendes (*) : Les amendes sont à régler par chèque au Comité Départemental FFPJP.

-CDC-16 Fautes et sanctions sportives :(*) voir Article 16 du règlement CNC : Dans tous les cas, il faut réunir le Jury (voir CDC-13) de la compétition avec application pure et simple des textes en vigueur.

16.1 Fautes collectives commises en tant qu'équipe (*)

Sanctions sportives relatives aux cas cités ci-avant (Forfait, Faute, ...) et pour cas non prévus :

En cas de forfait ou en cas de faute, l'équipe concernée sera déclarée perdante par pénalité pour les matches en question :

- Si match gagné, victoire pour adversaire 3 pts (score 19-0), pour elle 0 pt (score 0-19) Si
- match perdu, 3 pts pour vainqueur & 0pt pour le perdant et différence au score :
 - ° inf. à 19 : voir ci-dessus.
 - ° sup. à 19 (ex. 30-6 : dans ce cas score 24-0)

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

16.2 Fautes individuelles commises en tant que joueur et/ou dirigeant (*)

CDC-17 Procédure disciplinaires :(*) voir Art.17 du règlement CNC

17.1 Fautes d'équipes (voir CDC-16.1) (*)

Déclaration de litige / réclamation (*) : **les litiges et réclamations doivent être immédiatement consignés auprès de l'Arbitre (ou du Délégué)**

Le Délégué (ou l'arbitre) devra obligatoirement réunir le jury, dans le respect de l'article 13, avant de prendre une décision.

17.2 – Instruction et décision de sanction (*) : Les fautes collectives (voir CDC-16.1) et celles non prévues imputables à une équipe seront traitées directement par le Comité de Pilotage CDC qui a pouvoir de décision et de sanction.

17.3 – Conditions d'appel (*) : Appel de décision du Jury : suivant le Code de Procédure FFPJP. Dans tous les cas (même après décision de jury), c'est la Commission Départementale de Discipline qui est saisie suivant les procédures disciplinaires FFPJP en vigueur, appel à la Commission Nationale de la FFPJP.

17.4 Fautes individuelles de joueurs et/ou dirigeants (*)

Tous les cas non prévus au présent règlement du CDC seront obligatoirement traités par le Comité d'Ille et Vilaine sur proposition de la Commission CDC ou de son Responsable.